

DIX-SEPTIEME SESSION
8 - 16 novembre 1994
Yokohama, Japon

DECISION 1(XVII) PROJETS ET AVANT-PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné, à sa dix-septième session, les recommandations des trois Comités permanents sur les projets contenus dans les documents PCM(XV)/9 Rev.1, PCF(XV)/29 Rev.1, PCF(XV)/29 Rev.1/Add.1 et PCI(XV)/6,

1. Décide

i) d'approuver les projets suivants :

PD 46/94 Rev.1 (M,F,I)Législation forestière (116 050 \$)

PD 33/92 Rev.4 (F)Etablissement d'une zone pour la démonstration de l'aménagement durable de la base de ressources de l'entreprise forestière à N'Lolo (1 524 475 \$)

PD 22/93 Rev.4 (F)Protection, restauration et aménagement de la forêt tropicale humide avec la participation des communautés locales dans la région de Si-Kop, province du littoral (Cameroun)
(725 102 \$)

PD 2/94 Rev.2 (F) Diffusion des expériences sylvicoles sur des essences forestières prometteuses de l'Amazonie péruvienne
(472 218 \$)

PD 4/94 Rev.3 (F) Projet de renforcement de l'industrie du balsa dans la province de Nouvelle Bretagne orientale
(289 070 \$)

ii)d'autoriser le financement du projet ci-dessous, aux fins d'exécution immédiate :

PD 4/94 Rev.3 (F)

iii)d'autoriser une majoration du budget pour le projet suivant :

PD 12/93 Rev.3 (F) (48 100 \$)

iv)d'autoriser une diminution du budget du projet suivant :

PD 18/92 Rev.1 (F) (300 000 \$)

v) d'autoriser le financement, pour exécution immédiate dès que des fonds seront disponibles dans le Compte spécial, des projets ci-dessous approuvés à la présente session :

PD 46/94 Rev.1 (M,F,I)
PD 33/92 Rev.4 (F)
PD 22/93 Rev.4 (F)
PD 2/94 Rev.2 (F)

2. Décide

i) d'approuver les recommandations des Comités permanents concernant l'exécution des avant-projets ci-dessous :

PPD 7/94 Rev.1 (I) Avant-projet pour l'établissement de l'Association de la forêt AIMA -
CORFOAIMA
(101 491 \$)

PPD 9/94 Rev.1 (I) Traitement à valeur ajoutée d'essences tropicales à croissance rapide
(117 517 \$)

ii) d'autoriser le financement, pour exécution immédiate, des avant-projets ci-dessous approuvés à la présente session :

PPD 7/94 Rev.1 (I)
PPD 9/94 Rev.1 (I)

iii) d'autoriser un financement supplémentaire dès que des fonds seront disponibles dans le Compte spécial, de l'avant-projet ci-dessous approuvé à la treizième session:

PPD 8/92 Rev.2 (I) (10 000 \$)

3. Décide d'approuver l'activité ci-dessous et d'en autoriser le financement aux fins d'exécution immédiate :

-Réunion du neuvième Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, 20 - 24 février 1995
(110 500 \$)

4. Prie instamment les Membres d'envisager le financement de ceux des projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

5. Lance un appel aux Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions non affectées au Compte spécial comprenant au moins 10% de la valeur totale des sommes qu'ils s'engageront à verser, conformément à la Décision 6(XIII), le restant représentant des contributions volontaires allouées à des projets et avant-projets, et décide en outre que ces contributions non affectées ne seront pas allouées sans l'autorisation préalable du Conseil.

6. Prie le Directeur exécutif de poursuivre les consultations avec des donateurs potentiels et avec le Fonds commun pour les produits de base afin de garantir le financement de projets et avant-projets pour lesquels des crédits ne sont pas immédiatement disponibles.

7. Prie en outre le Directeur exécutif de consulter des donateurs potentiels en vue d'obtenir, à partir du Compte spécial, un financement correspondant à un maximum de trois ans pour le recrutement du fonctionnaire de l'information.

* * *